

RAPPORT

Budget Primitif 2019

Objet : Budget Primitif 2019

L'exécutif œuvre depuis 5 ans à rétablir la santé financière de la commune. Après avoir hérité en 2014 d'une structure budgétaire défailante, les efforts consentis depuis quatre exercices ont permis d'inscrire les finances locales dans une amélioration en tendance de leurs trajectoires qui permet de retrouver une certaine confiance dans l'avenir.

Ainsi, la reconquête des marges de manœuvres, qui a d'abord pu se traduire par le rétablissement des indicateurs financiers, a également permis de faire des efforts d'équipement tout en diminuant la dette de la Ville.

La clôture de l'exercice 2018 pourrait faire apparaître une baisse du niveau de l'épargne brute constaté ces deux dernières années.

Il faut y voir la traduction de cette ambition d'être aussi dans le projet au profit des Chellois, sans pourtant renoncer à l'ardente obligation de prudence budgétaire à laquelle nous contraind un contexte assez défavorable.

C'est le pilotage affiné de cette double ambition qui se traduit dans le projet de budget 2019. Celui-ci a été construit en veillant à garantir un niveau d'offre de service public aux Chellois, modernisé, plus accessible et de qualité.

La gestion rigoureuse de l'argent public reste donc un souci permanent qui permet en retour de ne pas être obligé d'agir sous la seule contrainte d'un niveau de ressources qui est historiquement et structurellement bas pour une ville de notre strate.

Les taux d'imposition resteront cependant bien figés, comme depuis le début du mandat.

Parallèlement, la Ville de Chelles mobilise les marges de manœuvre retrouvées en investissant dans des projets structurants tout en poursuivant son plan de désendettement.

1. Un pilotage affiné des dépenses de fonctionnement face à des recettes en faible progression

La section de fonctionnement du budget primitif 2019 s'élève à 60,37 M€ en légère hausse de 1,12% par rapport au budget primitif 2018.

Hors mouvements d'ordre et compte-tenu de l'évolution du coût de la vie ainsi que de celle du taux du glissement vieillesse technique, cela correspond en fait à une baisse des dépenses de 0,65%. Cet effort conséquent est réalisé en maintenant le niveau de service rendu aux Chellois.

Les dépenses et recettes réelles évoluent de la manière suivante :

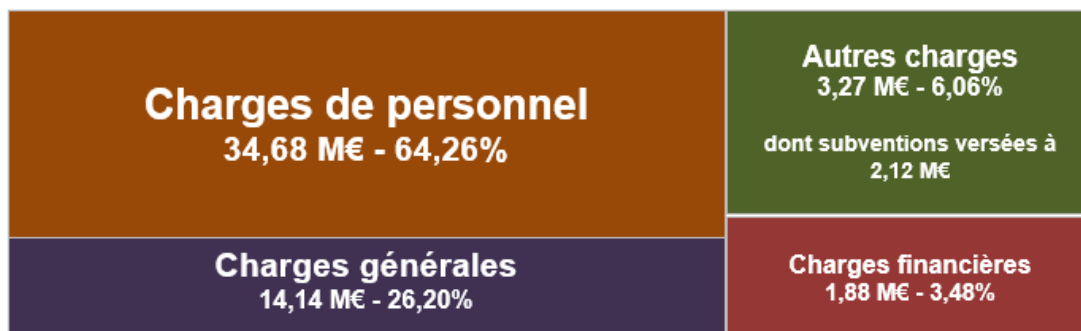
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2013 M€	CA 2014 M€	CA 2015 M€	CA 2016 M€	CA 2017 M€	BP 2018 M€	BP2019 M€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	60,97	62,59	60,88	61,51	66,29	59,42	60,12
Produits des services	3,91	3,96	3,85	4,03	3,62	3,84	3,23
Impôts et taxes	37,29	37,53	38,53	39,68	39,77	40,15	41,52
Dotations et participations	18,03	18,18	17,20	16,01	14,96	14,24	14,06
Autres	1,74	2,92	1,31	1,79	7,94	1,19	1,31
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	55,97	56,27	54,80	53,23	51,63	53,68	53,97
Charges générales	14,57	13,20	12,49	12,05	11,90	13,47	14,14
Charges de personnel	33,97	35,62	34,78	34,50	34,31	34,45	34,68
Atténuation de produits	-	-	0,22	-	-	-	-
Autres charges courantes	4,50	4,70	4,27	4,26	3,24	3,39	3,09
Charges financières	2,59	2,51	2,31	2,17	1,96	1,95	1,88
Charges exceptionnelles	0,34	0,23	0,74	0,24	0,22	0,20	0,18
Dotations provisions	-	-	-	-	-	0,22	-

1.1. Des dépenses de fonctionnement contenues pour un service public efficace

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 53,97M€ et sont en très légère progression de 0,53% qui reste cependant inférieure à celle des recettes réelles (+1,05%).

Le ratio moyen des dépenses de fonctionnement par habitant des collectivités de même strate se situe à 1 176€, celui de la ville est de 989€.

Elles se composent de la manière suivante :



Les prévisions des charges à caractère général augmentent d'environ 4,9% représentant un volume global d'un peu moins de 670 K€ : cette augmentation est essentiellement due (pour 80%) à la reprise de compétence de l'éclairage public pour 540 K€ de dépense dans ce chapitre, même si la totalité de ces dépenses nouvelles trouve son financement en recettes dans l'attribution de compensation reçue de la Communauté d'Agglomération.

En outre les effets du fonctionnement en année pleine du nouveau groupe scolaire Jules Verne viennent également augmenter le socle des coûts induits par sa mise en service.

En 2019, si les volumes inscrits en dépenses prennent en compte une inflation prévisionnelle approchant 2%, ils intègrent également la pérennisation des nouveaux services proposés.

Les charges de personnel sont en légère progression de 0,66% (+ 230 K€) dont près de 200K€ correspondent au seul volume relatif aux personnels rattachés à la compétence éclairage public qui n'était pas incluse lors du vote du BP 2018.

Elles restent le premier poste de dépenses de fonctionnement en représentant plus de 64% des dépenses.

Les autres charges de gestion courante sont en recul de 290 k€, au sein desquelles, le montant des subventions attribuées aux associations est stable.

A l'instar du résultat des efforts budgétaires municipaux, le besoin de financement du CCAS continue lui d'évoluer et de bénéficier des efforts de gestion menés l'année dernière (externalisation de l'entretien ménager des foyers de personnes âgées, renégociation des loyers auprès de Marne et Chantereine Habitat) sans aucun recul du service rendu. De plus, pour l'exercice 2019, les activités et animations seniors sont maintenant prises en charge directement par le budget de la Ville.

Par conséquent, la subvention communale qui lui est accordée est logiquement en retrait.

Les charges d'intérêts sont à nouveau en recul, de 70 k€ cette fois-ci. La gestion active de la dette et les taux conjoncturellement bas, engendrent cette baisse qui doit se poursuivre sur le reste du mandat.

Avec une progression globale de 0,53 % des dépenses réelles de fonctionnement, la ville de Chelles est conforme aux recommandations de l'état tout en intégrant la nouvelle compétence de l'éclairage public.

Avec le recul de ses dépenses réelles de fonctionnement de plus de 4,05% depuis 2014, la Ville de Chelles s'inscrit dans ce mouvement, que l'exécutif a dû anticiper eu égard au faible niveau des recettes de fonctionnement.

1.2. Les recettes de fonctionnement, une faible progression

Entre le BP 2018 et celui de 2019, les recettes réelles de fonctionnement augmentent d'à peine plus de 1%, pour un peu moins de 700 K€ et se détaillent ainsi :



En moyenne, les villes de taille comparable et membres d'un EPCI perçoivent un volume de recette par habitant de 1 360€ contre 1 102€ pour la ville de Chelles, soit 258€ de moins.

Les dotations perçues par la Ville reculent une nouvelle fois globalement, même si cela reste moins prononcé que lors des derniers exercices, avec une baisse de l'ordre de 170 K€.

Depuis 2013, ce sont ainsi 10,6 M€ de dotations cumulées en moins qui sont venues impacter le budget de la ville de Chelles.

De plus, même si le projet de loi de finances 2018 garantit un niveau de FPIC équivalent jusqu'en 2019, il prévoit que cette péréquation horizontale s'éteindra progressivement en 3 ans avec un régime où la Ville deviendra contributrice dès 2021.

La Dotation Globale de Fonctionnement pourrait, quant à elle, à nouveau évoluer très légèrement à la baisse sous les effets contrastés :

- D'un léger recul de la dotation forfaitaire, vraisemblablement compensée en grande partie par un abondement de la part de dotation de solidarité urbaine
- D'un nouveau recul de plus de 180 K€ de la part principale de la Dotation Nationale de Péréquation sur les 2 derniers exercices.

La DGF par habitant s'établirait à 176 euros contre 220 euros pour la dotation moyenne par habitant des collectivités de même strate, soit un différentiel de 20%.

Le caractère anormalement et historiquement bas de la DGF perçue par la commune lui fait perdre une ressource par habitant de 44 euros. Autrement-dit, cela représente 2,41 M€ qui ne sont pas inscrits sur le budget de la ville, et qui font donc défaut au financement qualitatif ou quantitatif du service public à destination des Chellois.

Par rapport au BP 2018, le FPIC a été inscrit au niveau reçu en 2018. Il constitue une ressource essentielle à l'équilibre budgétaire.

S'agissant du chapitre des impôts et taxes, son évolution se fait sous l'influence de différents facteurs.

Compte-tenu de la reprise de la compétence éclairage public, l'attribution de compensation augmente de 950 k€ finançant une augmentation des dépenses de même hauteur.

Alors même que la ville n'augmente pas ses taux d'imposition, le produit des contributions directes est de 31,7 M€. Cela résulte de la revalorisation par l'Etat des bases à hauteur de l'inflation de l'année 2018 pour un peu moins de 2%.

Ce produit s'entend donc sans revalorisation des taux par la commune. Rappelons que le montant des impôts locaux payés par chacun des Chellois dépend aussi des mesures que peuvent prendre les autres collectivités du territoire.

La Ville de Chelles n'alourdit donc pas, pour sa part, le montant des impôts des Chellois.

Le poids de la taxe d'habitation dans la fiscalité directe locale est de 47% et celui de la taxe foncière de 53%.

En 2019, le dégrèvement de 65% de la taxe d'habitation pour 72% des contribuables sera à nouveau neutre pour le budget de la commune.

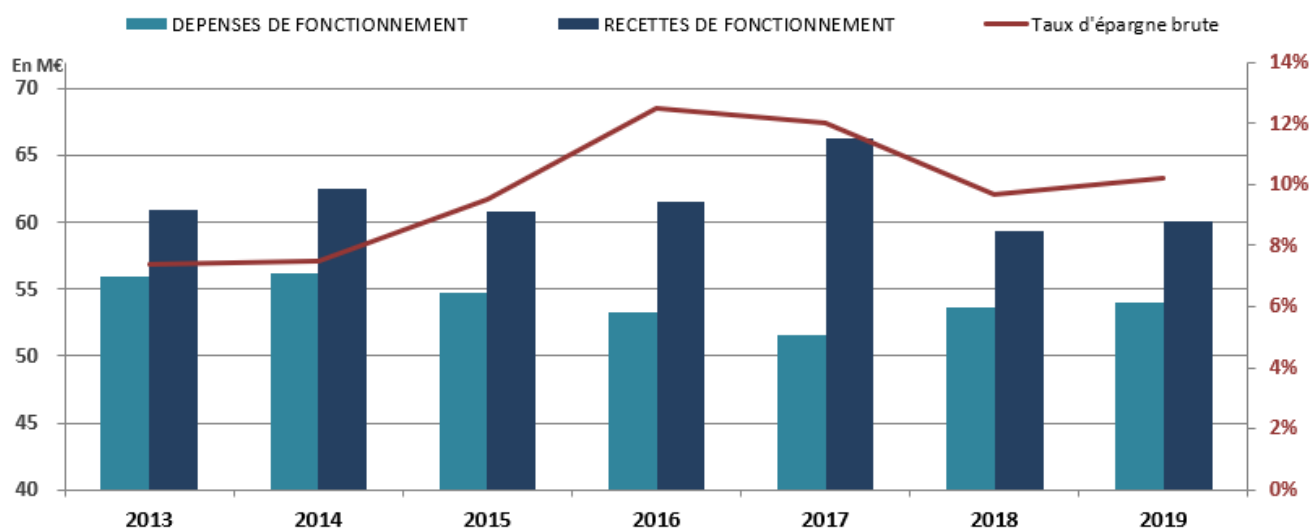
Les droits de mutation ont été prévus en progression d'environ 100 000€ au regard de leur niveau moyen sur les 3 dernières années qui traduisent une belle attractivité du territoire chellois.

Enfin, la prévision des produits des services tient compte des évolutions très faibles des tarifs municipaux prévu d'intervenir pour l'année 2019, ainsi que d'un ajustement des effectifs attendus dans chacun des domaines de la petite enfance, de l'enfance et du périscolaire.

Par un niveau de recettes structurellement bas et, de surcroît, sans dynamisme notable, la section de fonctionnement reste sensible à l'imprévu, qui, s'il intervenait pour des volumes conséquents pourrait remettre la situation financière de la commune en difficulté.

Les dépenses de fonctionnement sont donc à cet effet contrôlées, mesurées et maîtrisées pour garantir un niveau élevé d'intervention publique de la collectivité auprès des habitants.

La Capacité d'Autofinancement Brut (CAF brute) est de plus de 6,15 M€ au BP 2019, ce qui permet, face à un remboursement de la dette en capital de 5,725 M€, de conserver l'épargne nette en territoire positif.



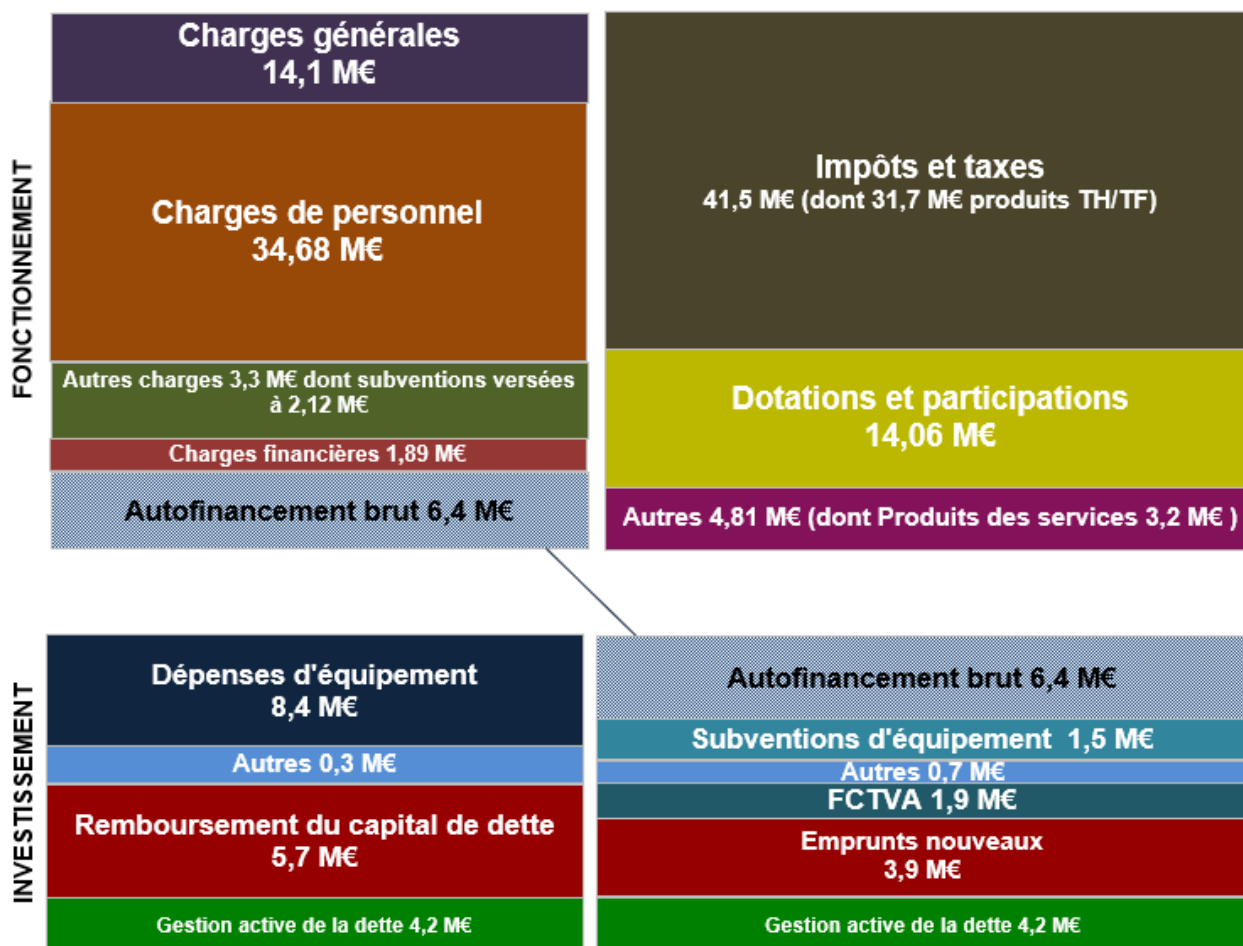
Il convient, aussi, de souligner que le niveau de l'épargne brute est supérieur à celui constaté au CA 2013 à hauteur de 4,50 M€ ainsi que celui du CA 2014 à 4,68 M€.

Au-delà du ratio record de 2017, le taux d'épargne brute atteint des niveaux très satisfaisants à plus de 10,2%, soit 2,85 points au-dessus de 2013. Les mesures prises avec célérité dès le printemps 2014 visant à contrarier l'effet ciseaux entre les dépenses inflationnistes et les recettes en recul ont été fructueuses et ont eu un impact direct sur la capacité de la commune à réinvestir.

2. Des investissements pour une ville mieux équipée

En 2019, le programme d'équipements se traduit par l'inscription de près de 8,4 M€ de crédits de paiement. Il sera financé par des ressources propres à hauteur de 8,73 M€. Pour leur part, les subventions d'investissement à recevoir sont évaluées à 1,54 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 5,73 M€ et la ville prévoit de contracter 3,9 M€ d'emprunts nouveaux.



2.1. Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette

En 2019, la répartition des dépenses d'équipements confirme les axes de politique publique en faveur de la réussite scolaire, de la sécurité ainsi que du cadre de vie.

La Ville poursuit et accentue son effort en matière d'investissement dans le domaine des espaces publics et de l'amélioration de l'environnement au sens large, avec plus de 3,4 M€ qui sont fléchés, dont près de la moitié pour la rénovation des voiries communales, dont la première tranche des travaux de requalification de l'avenue des sciences.

Au sein de ce montant sont inclus la première tranche de l'extension du nouveau cimetière pour 500 K€, ainsi que les premiers flux financiers relatifs à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des copropriétés Argonne et Grande Prairie.

Un volume de près d'1,2 M€ sera destiné aux travaux ainsi qu'à la rénovation des équipements sportifs et culturels au sein desquels un effort particulier sera porté aux travaux des toitures des gymnases.

L'essentiel du budget d'investissement de 1,8 M€ concernant le patrimoine bâti, sera consacré aux bâtiments scolaires, à l'enfance et à la petite enfance, pour un total d'1,3 M€.

Au sein de ces derniers, on peut identifier comme points saillants, 340 K€ dédiés à la dernière phase de réaménagement de l'école Pasteur, 164 K€ pour la poursuite du plan d'informatisation des écoles, et un volume agrégé de 150 K€ de travaux éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie au sein de ceux améliorant la performance énergétique.

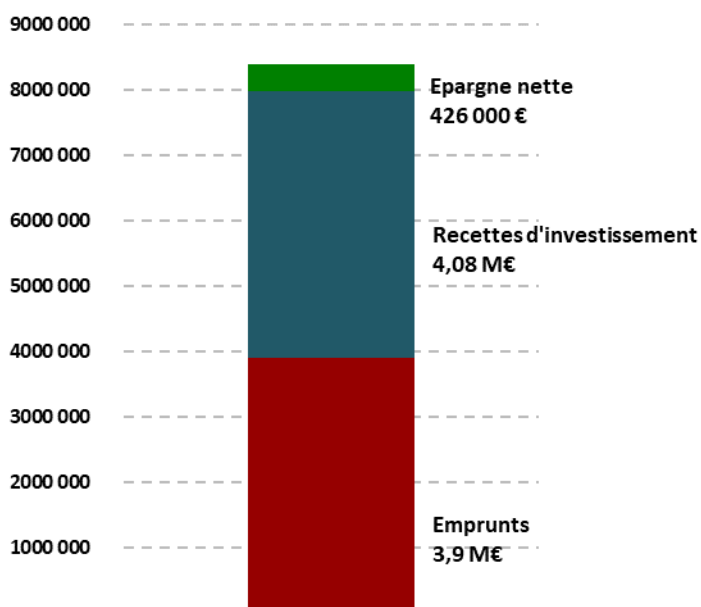
Par ailleurs, dans la continuité du plan «Ad'AP et PAVE », 380 000 € seront mobilisés pour les travaux d'accessibilité des équipements et espaces publics.

En outre, le budget porte 340 K€ de frais d'études pour les équipements futurs dont le calendrier de réalisation exige le lancement de cette phase préalable (Gymnase du futur collège, musée, ...).

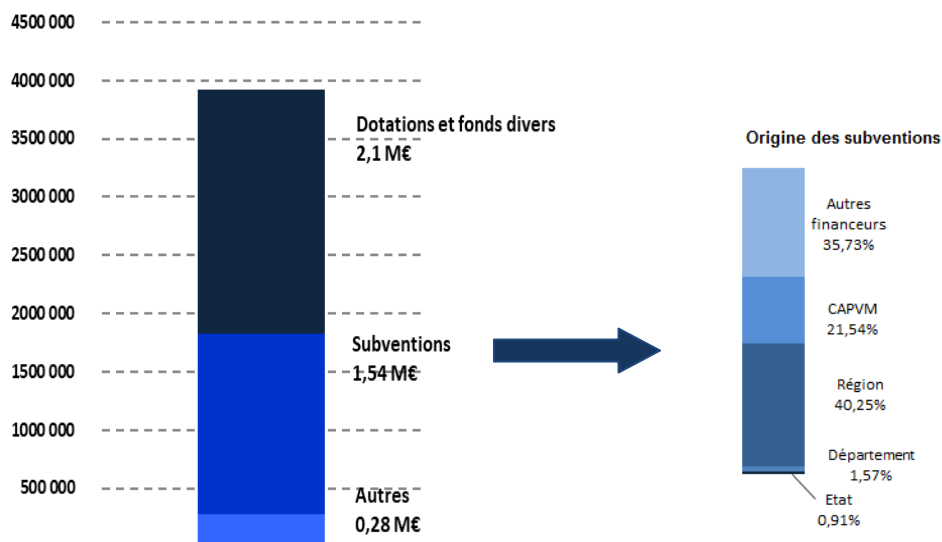
Enfin, la ville mobilise 321 K€ pour des investissements dédiés à la sécurité, dont le déploiement d'une nouvelle tranche du programme d'installation de caméras de vidéo protection.

2.2. Le financement des investissements

Le financement des investissements net du remboursement du capital s'opère par trois composantes décrites dans le graphique ci-dessous :



Les recettes d'investissement s'articulent autour des dotations et fonds divers et des subventions ; les recettes « autres » comprennent les cessions d'immobilisations, et on peut noter au sein du volume des subventions, une prévision de 562 K€ fléchée au sein d'une première tranche de travaux potentiellement éligible au Contrat d'Aménagement Régional 2019/2021.

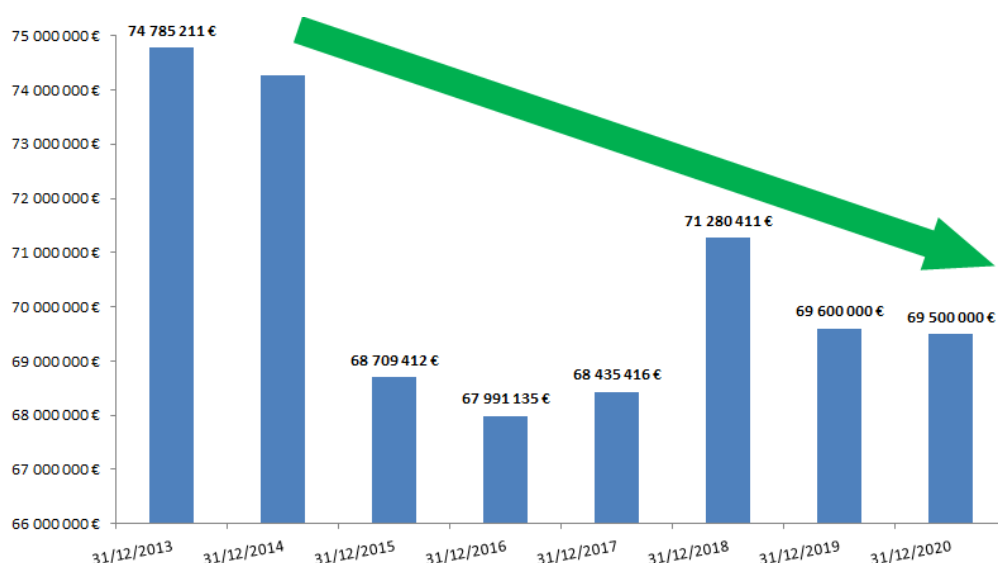


2.3. Baisse de l'endettement

A la fin de l'année 2013, le niveau de capital de la dette à rembourser atteint un point culminant à près de 74,8 M€ et une capacité de désendettement à plus de 16 ans, bien au-delà des seuils tolérés. L'encours par habitant s'établissait à 1 395 euros.

Suite au plan de désendettement déployé dès le second semestre 2014, le capital restant dû décroît et est attendu à la fin du mandat en recul de 5 M€.

Au BP 2019, l'encours par habitant s'élève à 1 279 euros, soit une baisse de près de 10% par rapport à 2013. Sur la même période, ce ratio progresse de plus de 3,74% pour la moyenne des villes de même strate.



La chute constatée entre 2015 et 2016 correspond à la phase de lancement de nouveaux projets dont l'exécution financière se réalise à partir de 2017.

Le pic de 2018 correspond à la mobilisation du volume d'emprunt en correspondance avec le pic de réalisation d'équipements du cycle de la mandature, et la livraison des chantiers majeurs comme le groupe scolaire Jules Verne ouvert en septembre 2018 par exemple.

Par l'autofinancement dégagé de sa section de fonctionnement, la Ville investit dans des projets d'envergure et réduit son stock de dette.

En 2019, le recours à l'emprunt s'établit à 3,9 M€ et le remboursement du capital est de 5,73 M€.

Il n'en demeure pas moins que le niveau de la dette est un héritage du passé qui s'inscrit dans le lot de difficultés que la Ville doit surmonter pour assurer un service public durable à l'ensemble des Chellois.

Aussi, même si la capacité de désendettement s'est considérablement améliorée depuis les exercices 2013 et 2014 en perdant plus de 4 ans, ce ratio se maintient autour d'une moyenne autour de 10 ans.

Par ailleurs, la Ville de Chelles procèdera en 2019 à la renégociation de 4,2 M€ d'emprunts afin de profiter des conditions favorables de taux et de marges du marché bancaire.

Conclusion

Le budget de l'exercice 2019 est un point d'équilibre marquant la réussite d'un projet pour la Ville qui n'a rien sacrifié aux difficultés budgétaires.

L'ambition et le pari d'une attention portée sur la performance et la qualité de la dépense permettent de faire front, sans augmentation de la fiscalité locale comme cela était l'engagement de l'équipe municipale, malgré les premiers épisodes de changements structurels portés par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Le niveau des investissements s'est notoirement consolidé avec pourtant un recours à l'emprunt dans des proportions prudentes qui vont permettre de réduire la dette financière d'ici la fin 2020 : des projets d'équipements d'envergure et structurants ont déjà vu le jour, et la capacité de la commune à pouvoir programmer ceux qui vont être nécessaires est ainsi sauvegardée.

Cette culture de gestion vertueuse permet ainsi de se prévaloir d'une action responsable et efficace dans les choix d'évolution des services aux Chellois qui, tout en gagnant en simplicité, se modernisent et ne perdent rien en qualité.